

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2024-85
Conseil Municipal du 25 Septembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à C. RAFIN – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – G. MIGNON – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

Aménagement de bourg – conventions de végétalisation de façades

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU les travaux d'aménagements de bourg en cours de réalisation et à venir,

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de faire de la commune une ville belle et dynamique en favorisant l'initiative citoyenne pour améliorer le cadre de vie des habitants,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet embellissement il est prévu la végétalisation de façades privées,

CONSIDÉRANT que pour mener à bien cette végétalisation il convient de signer une convention avec chaque riverain concerné,

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de végétalisation des façades avec les riverains concernés.
- De préciser que cette autorisation est donnée pour la tranche de travaux en cours mais également pour les tranches d'aménagements à venir.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE